

LE DISPOSITIF DE MISE À JOUR DES COMPÉTENCES (MAC) DOIT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT REPORTÉ AU 1^{er} JANVIER 2019 !

Le Conseil de l'Union des Entreprises de sécurité privée, réuni le 20 juin, a réaffirmé son soutien plein et entier à la professionnalisation accrue des salariés de la profession. Cette professionnalisation passe par la mise en œuvre du Maintien et Actualisation des Compétences (MAC).

Plusieurs éléments, négligés par la puissance publique lors de la rédaction de l'arrêté, rendent indispensable le report au 1^{er} janvier 2019 du dispositif afin de tenir compte des contraintes économiques et opérationnelles des entreprises de sécurité privée.

Point 1

- Le volume horaire du MAC ne correspond pas, à l'exception de la partie sur la sensibilisation au risque terroriste, aux nécessités objectives de terrain et aux observations présentées, depuis l'origine, par l'Union des Entreprises de sécurité privée. Il n'y a, de plus, aucune visibilité, pour les entreprises, sur la capacité réelle des organismes de formation à répondre sous quelques mois, avec les habilitations nécessaires, aux exigences de l'arrêté relatif au MAC.

Point 2

- Le coût de la formation, à la charge des entreprises, n'a pas été intégré dans les réflexions de la puissance publique et vient considérablement impacter les résultats d'une profession en forte tension et dont les marges opérationnelles sont en dégradation constante. **Ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros, à la charge des entreprises, qui sont en jeu !**

Point 3

- La profession et son environnement participent au financement du CNAPS au travers une taxe dédiée dont nous ne remettons pas en cause l'existence. Cependant, le produit de cette taxe excède **TRES LARGEMENT** le besoin de financement du CNAPS. Cet excédent doit être affecté, en totalité, **dans l'intérêt général**, au financement du MAC, pour soutenir, notamment, la sensibilisation des agents de sécurité aux nouvelles menaces.

Le Conseil de l'Union des entreprises de sécurité privée renouvelle son attachement à un dialogue responsable avec la puissance publique. Ceci doit permettre de mieux anticiper les nécessaires modifications structurelles dont les conséquences financières peuvent mettre en péril la survie des entreprises de sécurité privée.